

Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale des Îlets de Sainte-Anne
Comité technique **12 JUIN 2013**

Mercredi 12 Juin 2013 ; à la Mairie de Sainte-Anne
Animation : Jessica CRILLON, Impact Mer

Personnes présentes :

PERSONNES	ACTIVITÉS
VENUMIERE Nadine	PNRM
VALSIN Michel	Police Ecologie
BOURGADE Michel	PNRM
POMPIERE Alain	FMPPL
CHAABAN Guy	Association de chasse le Pluvier
CRILLON Jessica	Impact Mer
LAUNE Patrice	PNRM
SCARON Grégory	Impact Mer

Ordre du jour :

- Rappel du contexte et de l'ensemble de la démarche ;
- Rappels sur les réserves et ce projet d'extension ;
- Rappel des éléments du diagnostic ;
- Rappel sur les ateliers de consultation réalisés ;
- Réflexion autour des scénarii d'extension de la réserve naturelle.

Préambule :

M. MONROSE Raphaël, représentant pêcheur, s'excuse de son absence.

M LAUNE, du PNRM, énonce le but et les objectifs du comité technique :

Réflexion pour la préparation du Comité de pilotage suivant où seront validés les propositions faites par le comité technique.

Réflexion et proposition de scénarios de réserve (zonage, réglementation,...).

Il est demandé de rester pragmatique afin de proposer des scénarios réalisables en terme de moyens sur une zone moins importante que la zone d'étude afin de démontrer l'efficacité de la démarche. Un effet positif sur le milieu mais aussi sur les usagers permettra de démontrer que l'effet réserve est bénéfique et pourrait être étendu ultérieurement à une zone plus vaste après concertation avec les acteurs.

M POMPIERE, représentant de la fédération martiniquaise des pêcheurs plaisanciers, définit la totalité de la zone comme étant une zone de pêche en dehors de la zone de cantonnement et de la réserve actuelle des îlets.

Un membre de la police de l'écologie informe de la pratique de pêche à la limite terre/mer en zone de mangrove. Une pêche à pied régulière pour certaines espèces régulière et

occasionnelle pour d'autres y est pratiquée. Il émet le souhait que la mangrove et le DPM soient inclus dans le projet de réserve.

M POMPIERE et M CHAABAN expriment leur opposition à l'intégration du DPM dans le projet de réserve car cela pénaliserait les pêcheurs pratiquant depuis le rivage, qu'ils soient réguliers ou occasionnels.

M LAUNE rassure que la réserve ne signifie pas obligatoirement qu'il y aura une interdiction. Il pourrait avoir une réglementation permettant la pêche de certaines espèces à certaines périodes.

Mme VENUMIERE appuie les propos de M LAUNE en expliquant que la démarche du PNRM est de valoriser les usages traditionnels et non de les interdire.

M LAUNE rappelle qu'il ne faut quand même pas oublier l'objectif qui est de donner la chance au milieu et aux espèces de se développer tout en maintenant les usages. Il sera donc nécessaire de connaître l'impact de ces pratiques pour pouvoir les intégrer et les encadrer.

M POMPIERE exprime sa volonté que les pêcheurs puissent participer aux prises de décision et non seulement fournir des informations.

M LAUNE propose de trouver un autre moyen, au-delà du comité de pilotage de permettre la participation des pêcheurs professionnels et plaisanciers, des opérateurs touristiques de participer à une cellule, un atelier de travail dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion. Il est évident que les pêcheurs sont consultés et participent aux processus de décisions. Les personnes référentes pour la pêche n'ont pas pu être présentes.

M POMPIERE que cela sera incontournable car imposer des choses ne peut marcher, cela nécessite de la confiance du côté des usagers et des autorités compétentes, qu'il est nécessaire de « jouer cartes sur table ».

M CHAABAN regrette que les principaux concernés et les autorités compétentes soient absents. Il serait important qu'ils soient présents à la prochaine réunion. M POMPIERE précise que le calendrier est surchargé, les réunions s'enchainent après les Assises de la mer, le Forum Bod' lanmè et la consultation pour l'aquaculture.

Le PRNM rappelle que les dates pour l'extension de la RNNISA sont validées depuis avril et l'ensemble des organismes est invité au prochain comité de pilotage.

Plusieurs scénarios de zonage ont été proposés après réflexions.
Cf. Carte

Des sites remarquables d'un point de vue écologique bénéficieront d'une protection renforcée (îlets Cabrits, Table du diable, à Aigrettes, aux Chiens).

L'intégration du domaine terrestre restreint à la zone des 50 pas, intégrant la forêt domaniale, ou intégrant certains mornes (des Pétrifications) et surfaces plus importantes dans les terres (Savanes des pétrifications, Pointe Baham). Dans ce cadre, l'ONF sera intégré dans la gestion de la réserve au niveau terrestre.

USAGES ET REGLEMENTATION :

Les zones de protections renforcées sont interdites à toutes activités.

Volonté de ne pas interdire les usages déjà existants mais de définir des périmètres d'usage permettant de garantir la sécurité des usagers et le respect du milieu (exemple de la pratique du kitesurf).

Zonage de l'activité de kitesurf sur des spots partagés avec des baigneurs ou autres usagers pouvant être mis en danger (exemple de l'Anse Michel).

La présence de nombreux oiseaux sur les îlets pourraient justifier la limitation de la puissance des embarcations pouvant pénétrer dans la réserve du fait de la nuisance sonore pouvant être générée et les dégâts occasionnés au niveau du milieu aquatique.

Un seuil d'accueil des activités nautiques doit être établi sur la base d'une étude.

Un mouillage organisé pourrait être mis en place au niveau des îlets et de la Pointe Coton.

Interdiction de mouillage à l'ancre. Mouillage obligatoire sur bouée.

Une limitation de la vitesse à 5 nœuds dans la réserve, exception dans des zones aux conditions de navigation exceptionnelles (exemple de l'Anse Trabaud).

Interdiction de passage des scooters de mer dans certaines zones de la réserve sauf pour professionnels (balades) adhérents à la charte de la réserve et respectant la réglementation mise en place.

PÊCHE :

En raison de l'absence d'un représentant du monde de la pêche professionnelle, ce volet n'a pu être débattu.

Cartes des scénarii proposés lors du comité technique

INFO : les CR et autres documents relatifs à ce projet d'extension sont téléchargeables sur le site du parc :

<http://reserves.pnr-martinique.com>